

SÉANCE

DU JEUDI 14 AVRIL 1831.

(PRÉSIDENCE DE M. DE GERLACHE.)

La séance est ouverte à onze heures. (P. V.)

M. HENRI DE BROUCKERE, secrétaire, donne lecture du procès-verbal ; il est adopté.

(P. V.)

Proposition ayant pour objet des explications sur les préparatifs de défense faits dans le Luxembourg.

M. LE BARON D'HUART demande la parole pour exposer à l'assemblée la nécessité qu'il y a d'obtenir du ministre de la guerre des renseignements sur les préparatifs de défense faits dans le Luxembourg.

Toutes les lettres, dit l'honorable membre, que les députés de cette province ont reçues jusqu'aujourd'hui, depuis leur retour ici, s'accordent à dire, ainsi que les voyageurs, qu'il n'y est arrivé aucun renfort de troupes. Ainsi, tous les moyens de défense militaire se bornent à l'ancien bataillon luxembourgeois, actuellement enrégimenté, et fort d'environ cinq cents hommes, et à une compagnie de cent grenadiers, avec quatre ou cinq pièces de rempart, servies par une vingtaine d'artilleurs.

D'après les promesses faites par le ministre de la guerre, il y a plus de huit jours, il peut paraître étrange que les divers bataillons auxquels il doit avoir donné l'ordre de se rendre dans le Luxembourg n'y soient point encore arrivés, et vous jugerez peut-être convenable, messieurs, de lui demander des explications à ce sujet.

Je dois vous faire observer que, si l'on veut tirer parti de l'excellent esprit et de l'enthousiasme des Luxembourgeois, il faut leur prouver tout de suite, par des démonstrations positives, qu'ils seront soutenus. Il ne suffit pas de dire constamment que l'on enverra des troupes ; que les ordres sont donnés : ce sont des faits qu'il faut. Ainsi que l'a dit M. de Robaulx, dans une de vos

précédentes séances, ce n'est pas un simulacre de défense qu'il convient d'établir dans le Luxembourg, ce n'est pas un bataillon ou deux qui y sont nécessaires, mais des forces suffisantes pour repousser l'ennemi, et non pour lui céder le terrain au premier choc. Je le répète, les Luxembourgeois sont bien déterminés à se défendre, mais qu'on leur en donne les moyens en leur envoyant suffisamment d'armes et de munitions, qu'on leur montre enfin des soldats belges autour desquels ils puissent se rallier.

Au moment de retourner dans leurs foyers, les députés du Luxembourg sont intéressés à connaître les dispositions du gouvernement ; il leur importe, afin de justifier le vote qu'ils viennent de donner à un emprunt de douze millions, qu'ils puissent dire d'une manière certaine, à leurs concitoyens, qu'on ne les abandonnera pas et qu'ils seront fortement soutenus. J'insiste donc pour que le ministre de la guerre soit immédiatement entendu par le congrès.

(C., 46 avril.)

DE TOUTES PARTS : Appuyé ! appuyé !

(E., 46 avril.)

M. LE PRÉSIDENT : Un message sera envoyé à M. le ministre de la guerre. (C., 46 avril.)

Projet de décret accordant au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de 300,000 florins.

M. LE CHEVALIER DE SAUVAGE, ministre de l'intérieur, monte à la tribune. Il donne lecture des motifs d'un décret portant demande d'un crédit de 300,000 florins pour l'achèvement du canal de Charleroy à Bruxelles (1).

(P. V.)

QUELQUES MEMBRES demandent le renvoi de la discussion à demain.

(E., 46 avril.)

(1) Voir *Pièces justificatives*, no 314.